



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

ARRETE N°2026/24

Portant autorisation de l'occupation du domaine public

Du mardi 19/05/2026 au mardi 02/06/2026 - route du Lavoir – Vergonzac

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L.2212-2, L.2212-22, L.2212-5, L.2313-6,

Vu le Code des Propriétés des Personnes publiques, et notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles L 113-2 et R 116-2

Considérant qu'il convient de définir et règlementer les conditions d'occupation du domaine public, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de la circulation

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du mardi 19/05/2026 à 8h00 et ce jusqu'au mardi 02/06/2026 à 18h00, l'entreprise SARL ESBE – 1 impasse Moulin Gauthier 43320 SANSSAC L'ÉGLISE - est autorisée à occuper le domaine public tel qu'énoncé dans sa demande : empiètement sur la chaussée (mise en place d'un échafaudage) pour des travaux de façade au 6 route du lavoir – Vergonzac.

Article 2 : l'autorisation est donnée pour la durée fixée à l'article 1. A l'expiration, l'emplacement occupé doit être libéré des installations et restitué dans son état d'origine.

Article 3 : La signalisation ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'entreprise SARL ESBE.

Article 4 : La société SARL ESBE est entièrement responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 19 mai 2026

Le Maire,

R.PAYS

